

## Bien choisir son assurance vie

L'assurance vie est multiple.

Elle répond à de nombreux projets : se constituer un capital, valoriser son épargne, compléter sa retraite, préparer sa succession.

Pour répondre à chacun de ces objectifs, tous les contrats ne se valent pas !

Comment bien choisir son assurance vie ?

Quels sont les points clés à vérifier avant de souscrire ?

**Leader dans le domaine de la protection sociale, AG2R vous aide à faire les bons choix au bon moment !**



[www.ag2r.com](http://www.ag2r.com)

# Conservez le maximum de liberté

Le principal atout de l'assurance vie est sa souplesse. Elle vous offre la possibilité de faire des versements et des retraits à tout moment.

Privilégiez les contrats qui vous permettent de réaliser à la fois des versements libres quand vous le souhaitez et des versements réguliers, mensuels ou trimestriels, selon vos capacités d'épargne.

Vérifiez également que la mise en place, la modification ou la suspension des versements programmés soient possibles à tout moment et sans frais.

Votre contrat doit être adapté à vos capacités financières. Le montant minimum de versement à l'adhésion et en cours de contrat doit être accessible pour vous permettre de réaliser des versements rapidement selon vos entrées d'argent.

Au terme du contrat, plusieurs choix doivent s'offrir à vous :

- récupérer votre épargne sous forme de capital versé en une ou plusieurs fois,
- bénéficier d'une rente versée à vie, éventuellement réversible au profit de votre conjoint,
- prolonger votre contrat si vous n'avez pas besoin des sommes placées.

Lors de la souscription, privilégiez les contrats qui vous offrent le choix le plus large. De cette manière, vous pourrez choisir, le moment voulu, le mode de versement le plus adapté à votre situation.

# Sélectionnez vos supports financiers

L'assurance vie permet de faire fructifier votre épargne. Pour cela, il est important de choisir des supports performants, adaptés à la durée escomptée de votre placement.

L'assurance vie réunit 2 grands types de supports : le fonds en euros et les unités de compte.

Sur le **fonds en euros**, l'épargne fructifie en toute sécurité et les intérêts acquis une année le sont définitivement. Mais tous les fonds en euros ne se valent pas !

La qualité d'un support en euros se juge dans le temps. Comparez sur plusieurs années les rendements servis avant de faire votre choix !

Proposés dans les contrats multisupports, les **unités de compte** permettent d'accéder aux performances élevées des marchés financiers.

Un bon placement doit au moins être composé d'un support représentant chaque classe d'actif financier : monétaire, obligataire et actions. Ils permettent, selon la conjoncture, de choisir le support le plus adapté.

Plus que leur nombre, c'est leur qualité qui doit guider votre choix !

Il est important de suivre le comportement de chaque unité de compte durant les phases de hausse mais aussi lors des baisses des marchés financiers.

# Vérifiez l'ensemble des frais appliqués

L'assurance vie est soumise à des frais. Ils sont les garants de la qualité et du suivi apportés durant toute la vie de votre placement. Néanmoins, ils peuvent fortement varier selon les contrats.

C'est pourquoi, il est important d'être vigilant sur le niveau et la manière dont ils sont appliqués.

Deux types de frais s'appliquent le plus souvent :

**Les frais sur versements.** Ils sont appliqués une seule fois lors de chaque versement. Sur les bons contrats, ils sont inférieurs à 5 %, voire dégressif selon le montant versé.

**Les frais de gestion.** Rarement mis en avant et apparemment d'un montant peu élevé (entre 0,5 % et 1,50 %), ces frais ne sont pourtant pas à négliger.

Ils sont prélevés tous les ans à la fois sur le capital et les intérêts du placement. Sur la durée, ces frais peuvent s'avérer les plus importants.

Les contrats qui pratiquent des frais sur versement peu élevés ont souvent en contrepartie des frais de gestion supérieurs.

Par exemple, l'épargne acquise au bout de 10 ans sur un contrat prélevant 5 % de frais sur versement et 0,5 % de frais de gestion est supérieure à un contrat avec 1 % de frais sur versement et 1 % de frais de gestion\*.

\* A rendement brut équivalent

# Choisissez un placement adapté à votre situation

Un bon placement, c'est un placement qui s'adapte à votre situation, à vos besoins et à vos projets.

Les sommes placées en assurance vie sont disponibles à tout moment\*. Profitez de cette souplesse !

Assurez-vous avant tout qu'on ne vous prélève pas de frais en cas de retrait partiel ou total !

Le seuil minimum de l'épargne à laisser sur votre contrat, en cas de retrait, ne doit pas être trop élevé. De cette manière, en cas de besoin, vous pourrez retirer une large partie de votre épargne sans pour autant clôturer votre contrat.

Ainsi, vous conservez votre contrat et pouvez l'alimenter par la suite tout en profitant des avantages déjà acquis.

Certains contrats permettent également de récupérer immédiatement votre épargne sous forme de revenus réguliers.

Pas besoin de bloquer votre épargne avant d'en profiter ! Vous pouvez percevoir, par exemple, les intérêts de votre épargne sans entamer votre mise de départ.

Une solution adaptée aux personnes qui ont un besoin immédiat de revenus pour compléter leur retraite !

*\* Sauf en cas de bénéficiaire acceptant*

# Bénéficiez de l'expertise d'un conseiller

L'assurance vie est un placement à part régi par des règles parfois complexes. L'appui d'un conseiller lors de la souscription, mais aussi et surtout durant la vie de votre placement, est souvent indispensable.

## Le choix des supports financiers

L'appui d'un conseiller est essentiel pour choisir le support le plus adapté.

En cours de contrat, votre conseiller doit être là pour adapter votre placement à l'évolution de vos besoins.

## Le choix de la clause bénéficiaire

La clause bénéficiaire est un élément clé du contrat. Elle est soumise à des règles juridiques qui lui sont propres.

Une erreur ou un oubli peut être lourd de conséquence. Lors de la souscription, les conseils d'un professionnel sont utiles pour l'adapter au plus près de vos attentes.

*Pour en savoir plus, contactez nos conseillers au :*

 **N° Indigo 0 825 003 007**

(0,15€ TTC/mn)

*ou connectez-vous sur notre site internet :*

**www.ag2r.com**

